

DELIBERATION

63 (1.1)

Le 26 juillet 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Madame GIAUME à Madame DUCREUX, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE

Absents :

Secrétaire : Monsieur CHAPOT

Objet : **Marchés de nettoyage des locaux et des vitres de divers équipements municipaux**

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle consultation sur appel d'offres ouvert (article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) a été initiée pour les marchés de nettoyage de divers équipements municipaux. Pour information, les marchés en cours, approuvés par délibération n° 63 du 28 juin 2017, ne seront pas reconduits au-delà du 7 octobre 2018, la Commune ayant souhaité redéfinir ses besoins.

Il précise que, sous la forme d'un accord-cadre à conclure pour une période initiale de 1 an, soit du 8/10/2018 au 7/10/2019, il s'agit d'un marché à bons de commande, avec minimum et maximum, qui répond aux conditions prescrites dans les articles 78 et 80 du décret n° 2016-360. Il pourra être reconduit expressément 2 fois pour une année, soit une durée totale de 3 ans maximum.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune a été destinataire de sept offres dont trois dématérialisées. Les 3 critères figurant dans le règlement de la consultation, sont les suivants :

- Critère n° 1 : prix 70 %,
- Critère n° 2 : valeur technique de l'offre 25 %,
- Critère n° 3 : performances en matière d'environnement 5 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20180727-63bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Publication : 30/07/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour l'autorité compétente
par délégation


Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

63 (1.1)

Il expose que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juillet 2018, a retenu les entreprises suivantes :

N° LOT	DESIGNATION	NOM DU CANDIDAT
1	Mairie - Chalet - Espace Famille Info- Espace Martouret	ONET 33 rue Salvador Allende 42350 LA TALAUDIÈRE
2	Palais des Sports - Centre d'hébergement - Résidences Sicre et Camus - Salle de Gymnastique	DERICHEBOURG Agence Auvergne 27 route du Centre 63800 COURNON D'Auvergne
3	Maison des Sports - Gymnases Bullieux, du Lycée, Lacoste et Pasteur	ONET 33 rue Salvador Allende 42350 LA TALAUDIÈRE
4	Conservatoire - Médiathèque	DERICHEBOURG Agence Auvergne 27 route du Centre 63800 COURNON D'Auvergne
5	Salle Andréna - CABL - Salles des fêtes des Bullieux, de Bouthéon, du Tilleul et des Essarts	ONET 33 rue Salvador Allende 42350 LA TALAUDIÈRE
6	Espace Camus Bât. B - Espace Pasteur - Forum - CTM	ONET 33 rue Salvador Allende 42350 LA TALAUDIÈRE
7	Manifestations et prestations exceptionnelles	DERICHEBOURG Agence Auvergne 27 route du Centre 63800 COURNON D'Auvergne
8	Vitres	HEI - SNMI Agence 42 20 rue Pierre Floquet 42000 SAINT ETIENNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la procédure d'appel d'offres ouvert, initiée par Monsieur le Maire, pour le nettoyage de divers équipements municipaux, d'une durée d'un an, reconductible expressément deux fois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, dans les conditions susmentionnées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juillet 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

